



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 OCTOBRE 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme, tenue au 300, rue Parent Saint-Jérôme, le onze octobre deux mille vingt-deux à 16 h, sous la présidence de monsieur André Marion, conseiller, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Carla Pierre-Paul et Nathalie Lasalle, messieurs Stéphane Joyal, Jacques Bouchard, Dominic Boyer, Jean Junior Désormeaux, Michel Gagnon, Mario Fauteux et Martin Pigeon, tous conseillers formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Monsieur Fernand Boudreault, directeur général, et monsieur Simon Vincent, greffier adjoint par intérim.

CM-15479/22-10-11

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mario Fauteux,
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La présente séance soit ouverte.

COMMENTAIRE

POINT 2

PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

CM-15480/22-10-11

POINT 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CM-15481/22-10-11

POINT 4

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Le programme triennal en immobilisations de la Ville, pour les années 2023-2024-2025, soit, et il est par les présentes, adopté.**
- 2.- Un document explicatif du programme triennal en immobilisations de la Ville, pour les années 2023-2024-2025, soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques comprises sur le territoire de la Ville, à même le bulletin d'informations municipales « La Cité ».**

COMMENTAIRE

POINT 5

PUBLIC – SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE TENANTE

Une période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

COMMENTAIRE

POINT 6

DÉPÔT D'AVIS DE PROPOSITION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil.

COMMENTAIRE

POINT 7

PAROLE AU CONSEIL

Aucun élus n'a pris la parole.

CM-15482/22-10-11

POINT 8

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et résolu à l'unanimité du conseil que:

La séance soit levée.

Le Maire suppléant,

Le greffier adjoint par intérim de la Ville

ANDRÉ MARION

SIMON VINCENT

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE JEUDI 6 OCTOBRE 2022 À 8 H 30

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
CM-15479/22-10-11	1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	506
COMMENTAIRE	2	PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS	506
CM-15480/22-10-11	3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	506
CM-15481/22-10-11	4	ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023- 2024-2025	507
COMMENTAIRE ***	6	DÉPÔT D'AVIS DE PROPOSITION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL	508
COMMENTAIRE ***	7	PAROLE AU CONSEIL	509
CM-15482/22-10-11	8	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	509